



LETTRE D'INFORMATION

Avril 2022

EFS CPDL

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SOMMAIRE

Edito

1 – Retour d'expérience sur le déploiement du projet Assistance Mutualisée Informatique (AMI)

2 - Mise en place de nouveaux automates de numération cellulaire en Qualification Biologique du Don (QBD)

3 – Affectation de la taxe d'apprentissage

4 – Jours fériés garantis en 2022 et modalité de pose

5 - Suivi des avis des élus du CSE au 1^{er} Trimestre 2022

6 - Désignation du Représentant de Proximité pour les sites de Le Mans et Laval

L'édito



Le mois d'Avril signe le retour du printemps et des beaux jours. Si ce mois est le signe du renouveau pour la nature, mettons tout en œuvre pour qu'il soit aussi le mois du renouveau pour nos conditions de travail et pour la situation de l'EFS.

Pourtant, les signes ne sont pas très encourageants. Beaucoup de services se noient sous la charge de travail en sous effectif, et ce n'est pas la petite prime d'intéressement de cette année qui va nous permettre de fidéliser des salariés toujours plus enclins au départ.

Pour autant, nous restons engagés au quotidien pour défendre l'intérêt de tous.



Vos Élus
CFDT!

1 – Retour d'expérience sur le déploiement du projet Assistance Mutualisée Informatique (AMI)



Le 7 avril, le CSE CPDL a été informé sur le bilan du Retour d'expérience (REX) du déploiement du projet AMI.

Ce projet a été mis en place pour faciliter la gestion des requêtes aux services informatiques, par la mise en place de postes et d'astreintes mutualisés dans toute la France.

Concrètement, ce service permet un numéro unique pour les demandes d'assistance, le **09 70 82 52 25**, et un système de ticket mutualisé (IWS) : votre demande pourra être traitée par n'importe quel référent informatique de l'EFS.

Dans un premier temps, un pilote a été déployé le 22/03/2021 sur la partie ouest de la France (BRET, OCPM, NVAQ, HFNO et **CPDL**).

Il est prévu que le projet AMI soit généralisé à toute la France métropolitaine le 13/06/2022, et dans les DROM d'ici fin 2022.

Les retours de ce pilote du côté des salariés des services informatiques concernés sont plutôt bons.

Les élus **CFDT** notent cependant qu'il est difficile de pouvoir contrôler le respect des 9 heures de repos après le déclenchement d'une intervention au cours d'une astreinte (*Accord National sur le Temps de Travail (ANAT), article 1.5*). Bien que l'utilisation d'Horoquartz pour réaliser des badgeages puisse être une solution, les élus **CFDT** rappellent qu'il est plus difficile d'avoir accès à cet outil depuis un poste de télétravail.

Les élus **CFDT** soulignent également le danger d'avoir mis en place ces astreintes sur la base de volontariat. Cela ne respecte pas les accords sur l'équité de contraintes de travail décrite dans la convention collective.

Par ailleurs, la direction semble confirmer que la généralisation du projet AMI sur l'ensemble de la France permettra de réduire le nombre d'astreintes effectuées par la région. Les élus **CFDT** accueillent avec enthousiasme cette perspective.

Du point de vue des utilisateurs, au travers des échanges avec les salariés, et également au travers de l'enquête d'opinion lancée dans le cadre du REX, les élus **CFDT** notent que ce projet améliore grandement la qualité de prise en charge des demandes d'assistance informatique.

En conclusion, le projet AMI est une bonne avancée pour les services informatiques et les salariés de l'EFS, mais il faut qu'il soit accompagné du maintien d'un effectif toujours suffisant à son bon fonctionnement !

2 – Mis en place de nouveaux automates de numération cellulaire en Qualification Biologique du Don (QBD)



Dans le cadre du renouvellement des automates de numération utilisés sur le plateau de QBD d'Angers, la direction a exposé en séance du 7 Avril le plan de mise en place de nouveaux automates.

Ces nouveaux automates ont été présentés comme étant meilleurs concernant les conditions de travail des techniciens. En effet, ils utilisent des réactifs plus concentrés, réduisant le nombre de changements de bidons, et la manutention associée.

Ils seront également couplés à des systèmes pré analytiques permettant la mise des tubes « en vrac », et donc devraient réduire les risques de TMS (Troubles Musculo-Squelettiques).

Ce déploiement sera fait à partir de la semaine 18, soit le 2 Mai 2022, pour un démarrage en routine semaine 25, le 20 Juin 2022.

La direction assure qu'il n'y aura pas d'impact sur les effectifs lors de la mise en routine, et pas d'impact non plus sur les horaires liés au poste. Un renfort de l'effectif par la reconduction de contrats intérimaires est semble-t-il prévu pour les semaines d'installation.

Les élus **CFDT** sont, dans l'ensemble, agréablement surpris par ces nouveaux automates, et surtout par l'amélioration des conditions de travail qu'ils promettent.

Les élus notent également que la mise en place de ce projet va avoir pour conséquence la libération d'espace sur le plateau de QBD, et demandent à la direction quelle sera la future vocation de ce nouvel espace et comment il sera aménagé ? La réponse devrait nous être fournie au cours du prochain CSE.

3 – Affectation de la taxe d'apprentissage



Comme chaque année, la distribution de la taxe d'apprentissage aux différents établissements d'enseignements de la région (CPDL) a été présentée en séance.

Cette taxe a été équitablement répartie à des établissements d'enseignement publics et/ou d'intérêt social, formant aux métiers de la santé, comme des filières de BTS en biologie pour des lycées formant au métier de technicien de laboratoire, ou des écoles d'infirmières (IFSI)

Les élus **CFDT** sont satisfaits de l'affectation de cette taxe d'apprentissage pour cette année.

4 – Information sur les jours fériés garantis en 2022 et les modalités de pose



Cette année est marquée par un nombre très bas de jours fériés ouvrés (seulement 7 sur 11 !)

Pourtant, l'ANAT définit un nombre de jours fériés garanti de 8 (*article 7.1*). C'est pourquoi, il a été demandé comment ce jour allait être récupéré, et quelles en seraient les modalités de pose. La direction régionale nous a répondu attendre une décision de la part de la direction nationale. Dès que la réponse sera donnée, vos élus **CFDT** vous informeront.

En attendant, et pour éviter de mauvaises surprises, vos élus vous rappellent que selon nos accords

« La prise des jours de compensation doit se faire au cours de l'année concernée ou au plus tard, et à titre exceptionnel dans les trois mois suivants celle-ci [soit jusqu'au 31 Mars de l'année suivante] » ANAT Article 7.2

5 - Suivi des avis des élus du CSE au 1^{er} Trimestre 2022



De Janvier à Mars, les élus du CSE ont votés 9 avis favorables, et 1 seul avis défavorable.

Ces avis ont été votés pour 7 fois à l'unanimité des organisations syndicales représentatives au CSE.

Vos élus **CFDT** au CSE ont, quant à eux voté 8 avis favorables, 1 avis défavorable et se sont abstenu une fois.

Chaque vote émis par vos élus **CFDT** ont toujours été motivés par les intérêts de la santé et de la sécurité des salariés, et par vos retours sur le terrain.

6 - Désignation du Représentant de Proximité pour les sites de Le Mans et Laval



Un poste vacant de représentant de proximité pour les sites Laval et Le Mans a été mis à l'ordre du jour de ce CSE d'Avril.

La CFDT a présenté Monsieur Didier Lallier, technicien de laboratoire au service IH/DEL du Mans.

Il a été élu à ce poste le 7 Avril 2022 en séance plénière.

Si vous faites partie de ces sites, n'hésitez pas à vous tourner vers lui pour toute question RP ou remarque.

Nous lui souhaitons le meilleur dans l'exercice de son mandat.

La Cfdt, c'est des infos à destination de tous les salariés. Et aussi des infos régulières réservées aux adhérents

Vous souhaitez adhérer :



Elodie Bernard, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS/CPDL
elodie.bernard44@orange.fr / 06 71 11 29 08

Nicolas Ferrus, délégué syndical régional **CFDT** EFS/CPDL
rp.n.ferrus@gmail.com / 06 03 12 22 10

Carole Foratier, déléguée syndicale centrale **CFDT** EFS
foratier.carole@gmail.com / 06 88 60 56 33



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique de mandat <small>(à compléter par le syndicat)</small>	Type de paiement Récurrent
---	-----------------------------------

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CRÉANCIER : CFDT	ICS : FR88ZZZ254894
-------------------------	----------------------------

Coordonnées du syndicat

Nom du titulaire du compte à débiter :

Coordonnées de l'adhérent

IBAN du compte à débiter

Fait à : Signature

Le :

Mentions légales : Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement. Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées précisées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur <https://monespace.cfdt.fr>. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BULLETIN D'ADHÉSION

Rejoignez le 1^{er} syndicat de France !

[CFDT.FR](https://monespace.cfdt.fr)